



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 29 janvier 2019**

Membres en exercice : 22
Présents : 16
Procurations : 0
Nombre de votants : 16
Votes pour : 16
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
15/01/2019

Délibération n° C 2019-2

Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf janvier, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Monique FANTINI, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA, Hélène PELISSARD ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT.

Suppléant :

Excusés : Mesdames Sandrine MARION, Chantal TORCK ; Messieurs Jean-Michel DAUBIGNEY, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Gabriel NAST, Gérard FERNOUX-COUTENET

Secrétaire de séance : Cyrille BRERO

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Monsieur Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Thibaut NIDERLENDER (Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Madame Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) ; Monsieur Jean-François GAILLARD était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, L 3312-1, R 1424-1 à R 1424-57, D 3312-12 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-25 du 18 décembre 2018, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-29 du 18 décembre 2018, relative à l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2019 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 25 janvier 2019 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Conformément aux prescriptions des articles L 3241-1 et L 3312-1 du CGCT, un rapport sur les orientations budgétaires du SDIS, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, doit être présenté dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

Le Conseil d'Administration est invité à discuter des grandes orientations du Budget Primitif 2019 qui sera soumis au vote du CASDIS au mois de mars. Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) n'a pas de caractère décisionnel, mais il fait néanmoins l'objet d'une délibération afin que le Conseil d'Administration en prenne acte et que le représentant de l'État exerce son contrôle.

Le présent rapport présente à l'assemblée délibérante les perspectives et orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif. Il complète et actualise les informations énoncées dans le rapport portant sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles (RERC), présenté et voté lors du Conseil d'Administration du 18 décembre 2018.

I. Les orientations générales

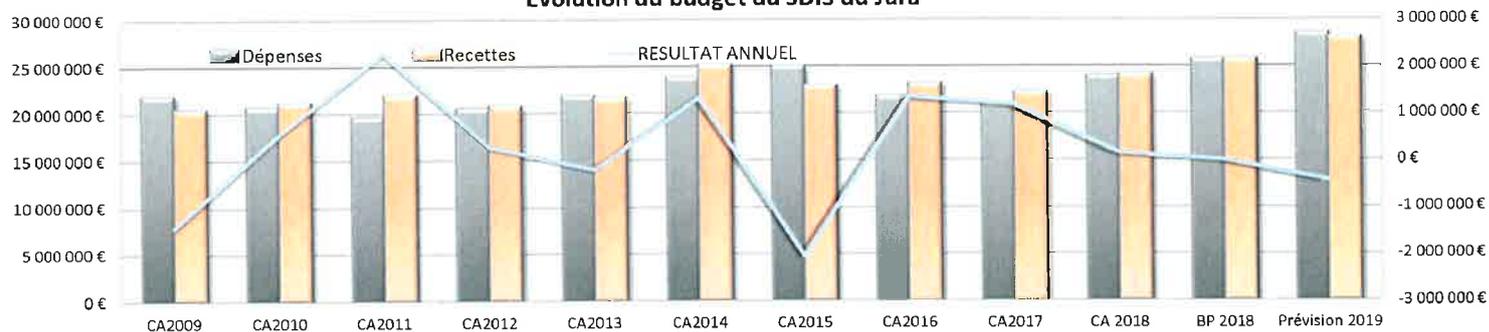
La préparation de l'exercice budgétaire 2019 s'inscrit dans un contexte de tension sur les finances publiques à l'échelle nationale et territoriale. La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018-2022, prévoit à l'horizon 2022 une baisse de plus de trois points de la dépense publique, une baisse de cinq points du ratio de dette des administrations publiques et d'un point des prélèvements obligatoires.

Le SDIS se doit ainsi de poursuivre les efforts engagés en matière de maîtrise et de rationalisation de ses dépenses. L'enjeu pour l'établissement est de pouvoir maintenir une activité opérationnelle de qualité sur l'ensemble du territoire jurassien. Cela passe à la fois par un renouvellement régulier de ses équipements (casernes, véhicules etc.), mais également par les effectifs de sapeurs-pompiers professionnels et un volontariat dynamique.

Les exercices 2018 et 2019 sont marqués par la construction de cinq Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ainsi que des nouveaux Services Logistiques / Atelier, ce qui devrait porter les charges d'investissement à des niveaux historiquement élevés pour le SDIS.

Dans ce contexte, un certain nombre de mesures sont envisagées (poursuite de l'optimisation des crédits et de la réduction des frais de gestion, recherche de recettes nouvelles, emprunt) dans le but de reconcentrer les crédits du SDIS vers l'achat d'équipements et la création de postes.

Evolution du budget du SDIS du Jura



II – Orientations de la section de fonctionnement

Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018 (provisoire)	BP 2018	Prévision 2019	2019/ BP 2018
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	15 084 173	14 516 988	14 929 392	15 352 669	15 387 618	0,23%
Frais de personnel	12 226 631	11 582 572	11 813 719	12 164 920	12 156 229	-0,07%
Charges à caractère général	2 504 212	2 555 407	2 770 117	2 816 886	2 856 740	1,41%
Autres dépenses	181 401	231 888	188 874	214 182	172 700	-19,37%
Intérêts et frais financiers(hors ICNE)(3)	171 929	147 121	156 681	156 681	201 949	28,89%
Recettes réelles de fonctionnement (1)	17 750 245	17 647 971	17 712 205	17 545 414	17 635 779	0,52%
Participations des membres	16 790 837	16 581 268	16 575 464	16 478 921	16 620 681	0,86%
produits de services	666 933	758 260	878 389	744 520	783 400	5,22%
Autres recettes	292 475	308 443	258 351	321 973	231 698	-28,04%
Épargne de gestion (1-2+3)	2 838 001	3 278 105	2 939 494	2 349 426	2 450 110	4,29%
Épargne brute (1-2)	2 666 072	3 130 983	2 782 813	2 192 745	2 248 161	2,53%
Capital (4)	481 620	482 273	482 038	546 503	481 824	-11,84%
Épargne nette (1-2-4)	2 184 452	2 648 710	2 300 774	1 646 242	1 766 337	7,30%

Poursuivant les efforts de gestion entrepris depuis plusieurs années, il est envisagé que le budget de la section de fonctionnement augmente d'environ 0,23 % en dépenses réelles de fonctionnement et 0,32 % sur l'ensemble de la section.

Malgré un budget de fonctionnement maîtrisé, et le gel des contributions, le SDIS cherche néanmoins des marges de manœuvre qui permettraient de financer, de manière pérenne, de nouveaux postes pour répondre à une activité opérationnelle croissante, surtout en matière de secours à personnes.

Pour cela il est envisagé :

- de limiter au maximum l'augmentation du montant des charges à caractère général à environ 40 000 € (1,41%), en optimisant les frais de gestion et la consommation des crédits budgétaires ;
- de maintenir les charges de personnel au niveau du BP 2018 sauf créations de postes ;
- d'augmenter les prévisions de recettes en produits des services d'environ 40 000 € (+5,22%) compte tenu des prestations réalisées en 2018, sachant que toute nouvelle recette en la matière serait inscrite au BP et au BS.

A. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, composées à 79 % de charges de personnel, devraient être contenues à une augmentation de 0,32% en 2019.

L'augmentation des charges à caractère général devrait être limitée à environ 40 000 € soit 1,41%.

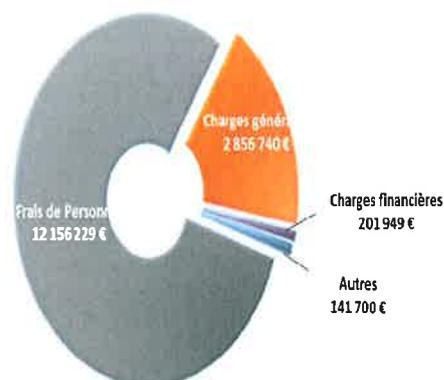
L'enjeu est à la fois de financer la hausse structurelle de la masse salariale, mais également de permettre le recrutement de sapeurs-pompiers professionnels, dans le cadre de la complémentarité SPP-SPV.

Pour les dépenses de personnel le montant diminuerait : 12 156 229 € soit -8 700 € (-0,07 %) hors créations de postes. Le montant des indemnités SPV est évalué à 3 078 000 € au vu de la réalité de la consommation 2018.

La prévision des charges financières serait maintenue à 201 949 € soit + 28,89 % lié à l'emprunt pour l'opération CIS LONS LE SAUNIER et Services Logistiques / Atelier, dans l'attente d'éléments complémentaires sur la subvention d'investissement du Département.

La dotation aux amortissements augmenterait de 245 000 € en raison des opérations d'ordre effectuées en 2018 concernant les constructions des CIS ANDELOT, LES COMBES, LONS LE SAUNIER et Services Logistiques / Atelier, et de l'acquisition de nouveaux véhicules. Ce montant sera affiné dans le cadre du BP.

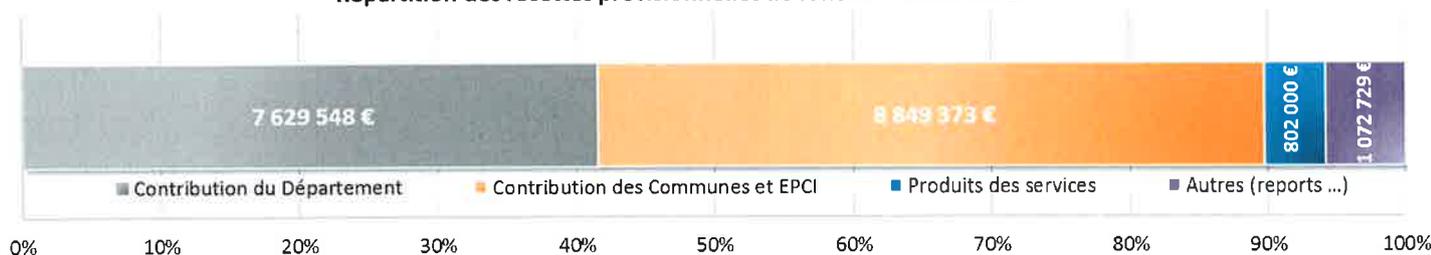
Dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement 2019



B. Les recettes prévisionnelles de fonctionnement

L'année 2019 sera marquée par le gel des masses des contributions (Département, EPCI et communes) de la section de fonctionnement. Établies à 16 478 921 €, elles représenteront 93,92% des recettes de la section.

Répartition des recettes prévisionnelles de fonctionnement 2019



- Les contributions

Le poids des contributions versées par les EPCI va continuer de croître (de 14 à 15/17). Elles atteindront ainsi 8 112 040 € en 2019, soit 91,67% des participations des communes et EPCI, contre 7 756 096 € (87,65%) l'année passée.

La répartition des contributions à la section de fonctionnement entre les communes/EPCI et le Département reste stable et s'établit respectivement à 53,7% et 46,3%.

- *Les prestations de services*

La prévision pourrait être portée de 744 520 € au BP 2018 à 783 400 € pour 2019.

En effet si le remboursement par l'Etat du salaire et des charges du Lieutenant-colonel Claude FEUVRIER (110 000€) disparaît, avec la retraite de l'intéressé au 1^{er} novembre 2018, des éléments pérennes se dégagent à ce jour :

- augmentation des tarifs :
 - o de 121 à 123 € par arrêté ministériel, pour l'indemnisation des indisponibilités de transporteurs sanitaires privés (ITSP) et des interventions annuelles faites pour le compte du SMUR en urgences pré-hospitalières ;
- augmentation des volumes :
 - o 3 500 à 4 000 interventions ITSP ;
 - o 350 à 450 interventions SMUR urgences pré-hospitalières.

La recette nouvelle ainsi attendue est d'environ 70 000 € à prendre en compte au BP 2019, à laquelle s'ajoutent 5 000 € pour la facturation des réquisitions.

Les négociations avec l'ARS continuent sur l'indemnisation d'autres interventions et la signature d'une convention technico-financière avec un forfait annuel.

Si des recettes supplémentaires pérennes se dégagent, elles seraient intégrées au BP et au BS 2019.

C. La reprise anticipée des résultats de fonctionnement 2018

Le solde d'exécution 2018 de la section de fonctionnement, constaté à la clôture de l'exercice, serait déficitaire d'environ 203 000 € sachant que 212 000 € ont été affectés à l'investissement en 2018.

Le solde cumulé avec les années précédentes s'établirait ainsi à environ 613 000 € (il était de 565 325 € en 2016 et de 1 028 883 € à l'issue de l'exercice 2017), il pourrait être repris de manière anticipée et dans son intégralité au BP 2019.

En effet en 2018 il n'y a pas eu de recettes liées à la neutralisation d'amortissements immobiliers, les dépenses de fonctionnement de l'exercice sont supérieures aux recettes à l'inverse de l'exercice 2017.

Il n'est pas envisagé de consacrer une partie des excédents de fonctionnement au financement des programmes d'investissement.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement il est proposé de prévoir la neutralisation des amortissements immobiliers, dont la hauteur reste à définir, notamment en raison de la hausse de la dotation aux amortissements.

III – Orientations de la section d'investissement

A- Les investissements prévisionnels

- Les autorisations de programmes

En 2019 les dépenses rattachées à des autorisations de programmes représenteraient 4 917 500 €. Les recettes associées à ces opérations (subventions d'équipement, emprunts) atteindraient 1 690 529 €, le solde étant financé en fonds propres par le SDIS.

La majeure partie de ces crédits, soit 82,77%, sera consacrée au financement des travaux du CIS Lons-le-Saunier et des Services Logistiques / Atelier.

La construction des quatre autres casernes, pour lesquelles le SDIS est financeur à 50%, représenteraient 847 500 € € sur l'exercice. En

effet il sera soumis en 2019 au CA le lancement des opérations des nouveaux CIS Plateau Nozeroy et le Lizon.

D'un cout global de 3 248 200 €, ces quatre opérations feraient l'objet en contrepartie de recettes en subventions d'équipement d'un montant de 1 029 100 € échelonnées entre 2018 et 2020, et seront éligibles au FCTVA pour près de 532 834 €.

- Investissements hors autorisations de programmes

Les dépenses d'investissement non soumises à des autorisations de programmes devraient augmenter de 14,85% en 2019, soit 498 692 € par rapport au BP 2018.

Les dépenses en matériels d'équipement (+20,25%), tout comme les achats en habillement (+28,57%) contribuent également à l'augmentation des dépenses d'investissement.

Le renouvellement du parc de véhicules requiert l'inscription de 200 000 € de crédits supplémentaires. L'augmentation de 13,08% du budget alloué au matériel roulant devrait permettre au SDIS de rajeunir et adapter sa flotte de véhicules tout en réduisant les coûts de maintenance et en renforçant la sécurité du personnel.

Enfin, le SDIS après une pause en 2018 envisage de prévoir une neutralisation des amortissements des biens immobiliers dont hauteur est à définir, le maximum possible étant de 693 200 € à ce jour.

B- Les recettes prévisionnelles d'investissement

Les recettes d'investissement, hors résultats reportés, s'élèveraient à 9 448 926 €, dont 3 245 889 € en recettes d'ordre.

Le budget de la section d'investissement progresserait de 34,9% par rapport à l'exercice 2018, avec l'ambition de financer la construction des futurs CIS, tout en poursuivant le renouvellement des équipements (véhicules, immobilier etc.).

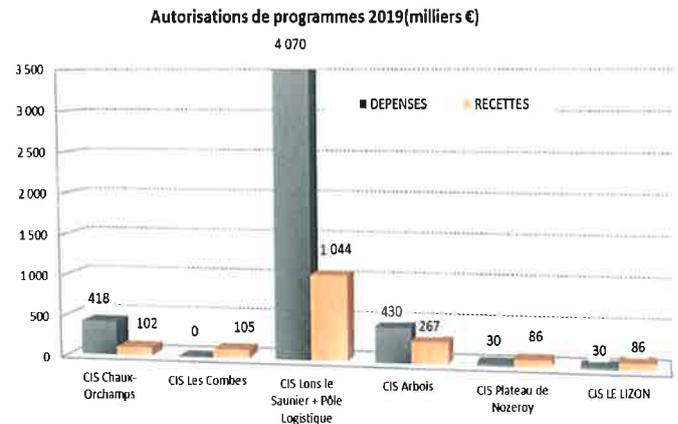
- Les emprunts

Aucun emprunt n'a été contracté en 2018. En 2019 un emprunt de 2 650 000 € serait destiné au financement du CIS de Lons-le-Saunier pour la part du Département (50%), remboursé intégralement par celui-ci en annuités d'emprunt. Le second ou le montant du premier augmenté permettrait de financer la construction des services logistiques.

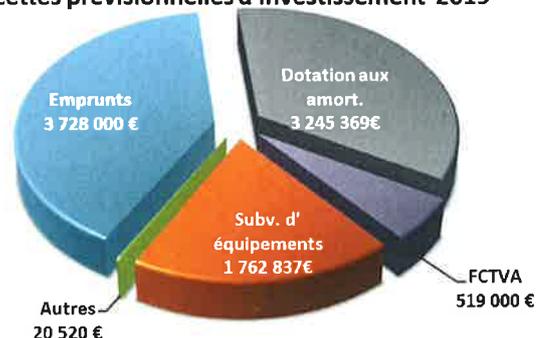
Le montant définitif des appels de fonds sera établi en fonction des dépenses réelles prévues par le SDIS dans l'opération, soit entre 25% et 35% en 2019, ainsi que des besoins de financement de la section d'investissement.

- Fonds de Compensation de la TVA

Les recettes issues du FCTVA versées par l'État devraient atteindre 520 000 € en 2019, correspondant à 5,6% des recettes d'investissement du SDIS. L'examen des dépenses réelles éligibles de l'exercice 2018 nous conduit à revoir la prévision de 780 000 € à 520 000 €



Recettes prévisionnelles d'investissement 2019



- Les subventions d'équipement

En 2018, le SDIS a bénéficié des indemnités compensatrices liées à l'exécution du projet immobilier avorté à VILLENEUVE-SOUS-PYMONT, sous la forme de deux subventions d'équipement de 197 000 € versées respectivement par le Département et ECLA.

Pour 2019 et les deux exercices suivants, le Département pourrait accorder une subvention annuelle destinée à aider le SDIS à financer sa part dans les constructions de CIS (50 %) et des Services Logistiques (100%). Il reste à déterminer les CIS éligibles et la hauteur de l'engagement possible du Département qui pourrait aller jusqu'à 50 % de la part SDIS. La première subvention interviendrait aux BS 2019 respectifs. Il serait judicieux de finaliser l'appel de fonds en fonction de cette donnée pour la partie de l'emprunt ou l'emprunt destiné à financer les Services Logistiques.

C- La dette du SDIS

Le SDIS est endetté à hauteur de 5 173 291 € (capital restant dû) à la clôture de l'exercice 2018. La prévision en 2019 d'un ou deux nouveaux emprunts, d'un montant entre 2 650 000 € et 5 000 000 €, envisagés pour le financement des travaux du CIS de Lons-le-Saunier ainsi que des Services Logistiques est nécessaire afin d'équilibrer la section.

Le capital restant dû à la fin de 2019 pourrait s'élever de 7 881 461 € (+52,35 %) à 8 421 455 € (+62,79 %). En effet le montant précis d'appel de fond est lié à la part de la subvention d'investissement du Département portant sur les Services Logistiques.

Les intérêts d'emprunt sont estimés à 201 949 € en 2019. Le coût restant dû à la fin 2019 serait de 1 813 108 € si les Services Logistiques n'étaient financés que par l'emprunt.

En 2019, l'épargne brute du SDIS devrait atteindre 2 501 349 €. La capacité de désendettement, qui correspond au nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital, devrait se situer entre 3 et 4 années, soit un ratio inférieur à la moyenne des SDIS (4,2 années en 2015).

D- La reprise anticipée des résultats d'investissement 2018

La section d'investissement présente, à la clôture de l'exercice un résultat d'environ 400 000 € pour 2018, un résultat cumulé de 3 390 000 €. Compte tenu de la non réalisation en 2018 de l'emprunt inscrit (1 611 000 €) et de l'intégration des reports le solde de la section est déficitaire d'environ 1 770 000 €.

Le montant des reports (5 160 000 €) est lié pour l'essentiel à la hausse des engagements 2018 concernant l'opération à MONTMOROT. La reprise de ces reports au BP 2019 nécessiterait pour équilibrer la section une inscription de recette supplémentaire : hausse du chapitre 16 (emprunts) ou subvention d'équipement.

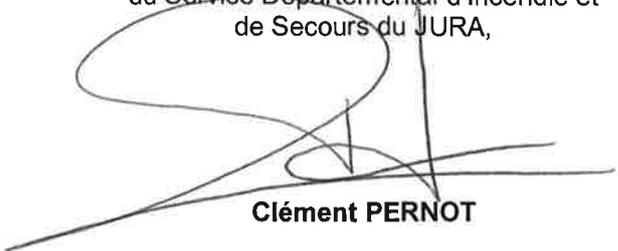
Il nous est demandé de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2019, sur la base de ce rapport, débat dont il sera pris acte par délibération.

DECISION N° C 2019-2 DU 29 JANVIER 2019

Le Conseil d'Administration, à partir du rapport sur les orientations budgétaires, a tenu le débat des orientations budgétaires pour 2019 et en prend acte.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 1^{er} FEV. 2019
Affiché le 4 FEV. 2019
Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT